

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine relative à l'heure légale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Nos morts.

Lycée de Monaco : Vacances de Pâques.

État des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

État des jugements prononcés par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Le Démon ; Hérodiade.

PARTIE OFFICIELLE

N° 2583.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles,

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Henri Simard, Directeur de la Sûreté Publique, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Deuxième Classe de l'Ordre de Saint-Stanislas qui lui a été conférée par S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le six mars mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'État, Le Ministre d'État,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

N° 2584.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 16 mars 1911 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Chaque année, entre les dates du 1^{er} mars et du 15 octobre, l'heure légale fixée par Notre Ordonnance du 16 mars 1911 pourra être avancée d'une heure.

ART. 2.

La période d'application de cette mesure sera déterminée par un arrêté du Ministre d'État.

ART. 3.

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le sept mars mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'État, Le Ministre d'État,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le carabinier Nattareu, mobilisé au 27^e territorial, est mort le 1^{er} février dernier dans une ambulance du front, des suites d'une intoxication par gaz.

LYCÉE DE MONACO

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Sortie : le samedi 31 mars, après les classes du soir ;

Rentrée : le lundi 16 avril, à 8 heures du matin.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 5 mars 1917, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

C. A.-P., négociant en vins, né le 7 mars 1887, à San Damiano d'Asti (Italie), demeurant à Monte Carlo ; acquitté, sur appel au jugement correctionnel du 10 novembre 1914, qui l'avait condamné à 25 francs d'amende, pour mise en vente de boisson falsifiée.

F. L.-H.-B., peintre, né le 4 juin 1894, à Monaco, demeurant à la Condamine, dix-huit mois d'emprisonnement ; F. T.-A., sans profession, né à Monaco, le 17 mai 1895, demeurant à la Condamine, quinze mois d'emprisonnement (décidé que la détention préventive ne sera pas déduite) ; G. J.-B., sans profession, né le 11 août 1900, à San Dalmazzo de Tende (Italie), demeurant à Monaco, un mois d'emprisonnement avec sursis ; — Sur appel des frères F., de G. et du Ministère Public, contre jugement correctionnel du 16 janvier 1917, qui condamnait F. L.-H.-B. à un an et un jour de prison ; F. T.-A., à dix mois de prison et G. J.-B., à un mois de prison avec sursis, pour vol simple, coups volontaires et violences, menaces de mort verbales.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 6 mars 1917, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

G. J., cocher, né le 12 juin 1865, à Santhià (Italie), demeurant à Beausoleil (A.-M.), 100 francs d'amende avec sursis, sur opposition au jugement correction-

nel du 27 juin 1916, qui condamnait G. J. à deux jours de prison et 50 francs d'amende, pour coups et blessures volontaires.

B. J., cocher, demeurant à Beausoleil, 50 francs d'amende. Témoin défaillant.

A. P., menuisier, né le 11 août 1899, à La Turbie (France), demeurant à Beausoleil, dix jours d'emprisonnement pour le délit de vol (avec sursis), acquitté du chef de menaces de mort.

A. J., journalier, né le 26 juin 1899, à Entraque (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, un mois d'emprisonnement, pour vol simple.

B. C., terrassier, né le 16 septembre 1884, à Wissembourg (Alsace), demeurant à Monaco, inculpé de voies de fait, coups et blessures volontaires, menaces de mort sous condition, tapage injurieux, ivresse publique. Condamné à quarante-cinq jours d'emprisonnement pour les délits ; 5 francs d'amende pour la contravention de tapage injurieux ; 11 francs d'amende pour celle d'ivresse.

A. M., épouse A., laitière, née à Pigna (Italie), le 25 décembre 1878, demeurant à Beausoleil, inculpée de tromperie sur la qualité d'une marchandise. Acquittée de ce chef de la prévention ; condamnée à 5 francs d'amende, pour infraction à l'Arrêté municipal du 16 janvier 1911. Le mari déclaré civilement responsable.

C. A., laitier, né le 15 août 1869, à Tende (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, 50 francs d'amende, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise.

L.-M. F.-C., laitier, né le 11 juin 1885, à Brigata Maritima (Italie), demeurant à Beausoleil, 100 francs d'amende, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise.

G. J., laitier, né le 25 octobre 1870, à Tende (Italie), demeurant à Beausoleil, 125 francs d'amende, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise.

LA VIE ARTISTIQUE**THEATRE DE MONTE CARLO**

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Le Démon.

N'est-il pas surprenant que le public accueille assez généralement, pour ne pas dire toujours, avec une faveur marquée les essais fort insignifiants que certains déshérités du talent tentent en dehors de la spécialité d'art où « ils couvent les œufs vides de leur pensée », alors que le même public, si indulgent à la médiocrité, refuse obstinément aux artistes supérieurs la faculté de briller dans un genre différent de celui où ils se sont créé une légitime réputation ? Est-ce que, vraiment, Anatole France aurait raison lorsqu'il écrit : « La gloire d'un homme « ordinaire n'offense personne. Elle est plutôt une

« secrète flatterie au vulgaire. Mais il y a dans le talent une insolence qui s'expie par des haines sourdes et des calomnies profondes » ?

On serait presque tenté de croire que le subtil écrivain n'exagère pas, si l'on veut bien se rappeler que, pendant longtemps, on dénia à M. Saint-Saëns la qualité de compositeur, sous le ridicule prétexte que ce maître, aujourd'hui consacré par l'universelle admiration, était un pianiste hors de pair, et si l'on daigne se souvenir qu'Antoine Rubinstein, que son invraisemblable talent de virtuose avait hissé au premier rang, fut âprement discuté et nié quand il se décida à écrire pour le théâtre et ambitionna de ceindre le laurier du compositeur.

Il est de fait qu'il faut qu'un pianiste génial soit d'une audace peu commune, sachant ce qu'il fait et faisant ce qu'il sait, pour oser « entrer dans cette atmosphère du théâtre, variable, brumeuse, orageuse où dogmatise l'ignorance, où siffle l'envie, où rampent les cabales, où la probité du talent a si souvent été méconnue, où la noble candeur du génie est quelquefois si déplacée, où la médiocrité triomphe de rabaisser à son niveau les supériorités qui l'offusquent, où l'on trouve tant de petits hommes pour un grand, tant de myrmidons pour un Achille. »

Rubinstein qu'on appelait : le Tzar du clavier, obéissant aux injonctions de l'instinct qui le poussait vers la composition, se mit fiévreusement au travail, faisant succéder les partitions aux partitions, passant de l'opéra à l'oratorio, de la symphonie à la sonate, du lied au tableau symphonique, du quatuor à la fantaisie.... Et à l'apparition de chacune de ses créations, l'envie dressait la tête et s'ingéniait à mêler une respectable dose d'amertume à la joie immense qu'éprouvait Rubinstein d'entendre enfin exécuter cette musique, fille de son talent, où il avait mis le plus pur de son cœur et le plus clair de sa pensée. Et le pauvre artiste, que l'idée du beau hantait et que l'infini tourmentait, souffrait horriblement du parti pris et de l'injustice dont il était victime, mais surtout de se sentir méconnu par ceux-là qui auraient dû le comprendre, le soutenir et l'aimer. Grâce à la malignité des prétendus esthètes, le doute tortura sans cesse l'esprit de ce grand ingénu qui se demanda toujours avec anxiété si quelque chose de son œuvre subsisterait après sa mort?... En réalité la vie de Rubinstein, d'apparence si éblouissante, fut un lamentable calvaire de douleur secrète.

Le *Démon*, représenté, pour la première fois, à Saint-Petersbourg, en 1875, est peut-être l'ouvrage le plus russe de pensée, de couleur, de signification et de réalisation qui soit éclos au sifflement des bises venues de l'immensité morne des steppes aux horizons de neige. S'il est vrai que la musique d'un pays s'empreint plus ou moins profondément du ciel, des mœurs et de l'histoire du peuple dont elle est l'expression, la partition du *Démon* fournit un parfait spécimen de l'art moscovite. Le *Démon* est une façon d'œuvre-type. Toute en frénesies de mouvements et en langueurs de rythmes, la musique est d'une austère tenue dramatique et symphonique. Ne se permettant aucun écart fantaisiste, fuyant la séduction des outrances pittoresques, elle est d'une mentalité rigoureusement russe.

Au premier aspect, le sujet du *Démon*, assez naïf en ses ressorts et d'une flagrante nudité d'invention, accuse quelque flottement. Nos exigences dramatiques et la conception théâtrale, qui nous fait préférer la concentration à la dispersion des effets, sont fortement désorientées. Puis, en y regardant de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'action se développe logiquement et marche, en somme, d'un pas sûr vers le dénouement qu'elle doit avoir.

Le sujet du *Démon* n'est guère que la mise en relief scénique de l'effort tenté par un démon féru d'amour pour capter le cœur d'une jeune fille innocente et belle. Ange déchu, il est condamné à ne jamais savourer les délices de la passion partagée ; éternellement réprouvé, il ne lui est permis d'employer, pour parvenir à ses fins, que des moyens d'enfer : la mort, notamment.

Aussi, le Démon, en dépit de ses habiletés diaboliques, de ses protestations enflammées, de ses accès de sincérité véhémement, n'aboutit-il qu'à la plus cruelle des déceptions. Au moment où, croyant son succès assuré, il se flatte de se noyer dans les ivresses emparadisées de l'amour, la mort, dont il s'est servi pour se débarrasser d'un rival gênant, lui joue le méchant tour de lui ravir la proie ardemment convoitée. Une fois de plus, le maudit, vaincu, reste penaud et solitaire et le bien l'emporte sur le mal.

Dans la fable sans complications et d'un fantasme rudimentaire, qui alimente de l'intérêt de son mensonge les scènes du livret, le Démon joue le rôle du destin ; mais d'un destin sensible, excédé par le caractère d'inflexibilité qui s'attache à ses actes, cherchant à fuir la fatalité qui l'obsède et aspirant ardemment aux suprêmes jouissances de l'humanité mortelle. Là est l'originalité du personnage.

Inspiré d'une légende célèbre de Lermontoff, le livret de Wiskowatoff est populaire en Russie. Et il n'est que juste de reconnaître qu'en mettant en musique ses péripéties peu complexes, Rubinstein n'agit pas précisément en artiste maladroit.

Dans la partition du *Démon*, la mélancolie slave s'épand copieusement en mélodies de caractère tranché que la saveur mélodique renforce exquisement. Et pendant que le drame se déroule sur la scène et que l'idée s'y essore magnifiquement, la vague symphonique déferle dans l'orchestre, roulant dans la sonorité de ses ondes, de subtiles images, de lumineuses visions, de troubles apparitions, des splendeurs d'azur et des grondements de tempête, des brises du ciel et des rafales d'enfer, des cris d'agonie et des promesses de bonheur, des anathèmes et des prières, des hurlements de colère et des frémissements de désirs, des rumeurs, des révoltes, des pâmoisons, des ombres et des clartés... Les rappels des motifs, discrètement employés, attestent la continuité de la pensée directrice du musicien et font bénéficier le tissu orchestral d'une solidité qui est loin de nuire à l'effet général de la partition. Rubinstein faisait un emploi fréquent des chœurs. Le *Démon* en compte beaucoup : de terribles et de délicieux. Il y en a un, particulièrement, d'une barbarie grandiose, évoquant à l'imagination une de ces peintures exorbitantes, aux ramages confus et fous, aux tons aveuglants, regorgeant de bizarreries grandiloquentes, d'une hurlante et audacieuse réalisation. Ce chœur, jugé enchanteur et presque toujours supprimé, M. Gunsbourg, que la difficulté aiguillonne et exalte, l'a maintenu, pour le plus grand bien de la partition, à la place qui lui fut assignée par l'auteur. Il est admirable et extraordinaire, ce chœur, et il eut été dommage qu'on en privât le public.

Plus on entend la partition du *Démon*, plus on l'admire et plus on l'aime. La solidité et la majesté de son architecture qui met en si beau relief la grandeur de la conception, l'intensité du sentiment dramatique, la vérité de l'expression, l'ampleur de la déclamation, l'éloquente sincérité de ses accents, la grâce des épisodes, le charme qui se dégage de l'ensemble — ce charme personnel et auguste des forts — tout cela séduit et ravit infiniment.

Dans le *Démon*, M. Battistini se révéla artiste de fière race. Il n'est pas possible d'incarner un personnage de façon plus complète. Par la parfaite compréhension du rôle, résultant d'une étude approfondie, prenant son principal appui dans un savoir et une conviction artistique toujours en éveil, par le choix, la justesse et la noblesse des attitudes, la pureté et la splendeur de son chant, M. Battistini a marqué le personnage du Démon d'une inoubliable empreinte. Nous avons, certes, applaudi ce chanteur émérite, et de la meilleure foi du monde, dans *Ernani*. Nous ne savons plus trop maintenant si nous ne préférons pas l'interprétation qu'il nous a donnée du Démon à celle de Don Carlos. Il nous semble qu'elle est plus dégagée des préoccupations de l'effet à produire, en un mot, qu'elle est plus simple, c'est-à-dire plus haute — la simplicité étant à la fois la grandeur et la vérité de l'art.

M. Giorgewsky, ténor à la voix prenante, soupire les mélancoliques plaintes de la mélodie slave expirant dans une agonie de sanglot avec un charme, une délicatesse et un sentiment extrêmes. C'est un régal d'ouïr ainsi chanter à une époque où le cri a remplacé le chant, où les ficelles haïssables du métier tiennent lieu de connaissance et d'art, où tout est sacrifié à la grossièreté de l'effet. Et puis, il est toujours d'un intérêt peu commun de voir sur la scène un artiste comprenant et sentant ce qu'il chante et donnant l'impression qu'il vit effectivement le personnage qu'il représente.

M^{me} Kruceniska fournit plus que joliment la réplique à ses camarades. Elle est pétrie de qualités solides et brillantes, M^{me} Kruceniska, et nous ne pensons pas qu'on puisse mieux interpréter le rôle, hérissé de difficultés, de Tamara. Rendons hommage au réel talent et à la vive intelligence dont fit preuve M. Huberdeau dans un personnage de second plan et n'oublions pas de mentionner M^{lles} Lelianova et Tcherkavsky.

L'orchestre, magistralement entraîné et guidé par M. Léon Jehin, s'est à ce point couvert de gloire que — chose plutôt rare — le public l'a obligé de recommencer le ballet qu'il avait joué avec un ensemble, un souci des nuances, un raffinement dans le rendu des détails, et une maestria incomparables.

Il est excellent que les applaudissements du public connaisseur aient récompensé les nombreux et toujours modestes instrumentistes, qui accomplissent avec un zèle, une conscience et un mérite qu'on ne saurait trop louer une besogne ardue et écrasante, et il est non moins excellent qu'une ovation reconnaissante et enthousiaste ait salué longuement M. Léon Jehin qui, par les vastes et solides connaissances musicales qu'il possède, l'incontestable talent qu'il déploie depuis tant d'années à la tête de l'orchestre du Théâtre de Monte-Carlo, par l'extrême respect qu'il professe pour les œuvres confiées à sa direction, par le goût sûr qu'il montre, par sa façon intelligente, souple et forte de conduire et par l'autorité qu'il a justement acquise, se classe au premier rang parmi les chefs d'orchestre de ce temps.

Les chœurs se montrèrent dignes de rivaliser avec l'orchestre — ce qui n'est pas un mince éloge.

On admira grandement les miraculeux décors de M. Visconti.

Les projections lumineuses de M. Frey furent un enchantement pour les yeux.

Comme l'an dernier, et plus encore, bravos, applaudissements et bis ne cessèrent de se mélanger au cours de la représentation du *Démon*.

Un vrai triomphe !

Hérodiade.

L'opéra d'*Hérodiade* est pour le critique et pour toute personne qui aime la musique un ouvrage d'un captivant attrait. Car, ici, la valeur de la partition se renforce d'un intérêt documentaire. En effet, dans *Hérodiade*, Massenet, qui venait de donner à la scène *la Grande Tante*, *Don César de Bazan* et *le Roi de Lahore*, n'avait pas encore la pleine possession de la maîtrise souveraine qui devait l'élever si haut. Il ne marchait pas d'un pas absolument assuré sur le chemin de gloire qui devait le conduire, dans la suite, à *Werther*, à *Manon* et au *Jongleur de Notre-Dame* : Il se cherchait encore. Non, entendons-nous bien, que *le Roi de Lahore*, soit sevré de grâce vibrante, d'exquises pâmoisons, d'emportements passionnés et de sensualité nerveuse. Ces brillantes qualités se rencontrent un peu partout dans cette volumineuse partition qui contient, entre autres belles pages, l'éblouissante scène du Paradis d'Indra. Mais, au moment où il écrivit *Hérodiade*, Massenet, toujours dans la période de tâtonnement, en proie aux inquiétudes de l'hésitation et ne sachant trop à qui, de la force ou de la sensibilité, il devait accorder la préférence, n'avait pas équilibré, et, si pareille expression se peut employer, ramassé son talent. Le charme n'exerçait pas sur lui son empire despotique. Dans les tièdes contrées lumineuses, parmi les sentiers embaumés de roses, où il devait tant se complaire, sa rêverie s'obscurcissait parfois de dra-

matiques et sombres visions. L'hymne de volupté ne faisait pas uniquement tressaillir sa musique. Sa mélodie avait, certes déjà, la délicatesse raffinée d'une belle fleur au parfum capiteux, mais elle n'avait point encore tout son éclat...

Chose extraordinaire, avant Massenet, les figures d'Hérode et d'Hérodiade ne tentèrent aucun musicien. Est-ce le côté biblique des personnages qui fit reculer les compositeurs? C'est possible. Il faut convenir, cependant, que le Tétrarque de Galilée et son épouse Hérodiade, augmentée de Salomé, sa fille, ne sont guère que des personnages de drame. Seulement, il y a Jean le Baptiste. Et celui-là c'est bien un être biblique. Nous ne pensons pas que les aspérités grandioses du caractère de Jean aient pu effrayer les musiciens. Alors?

Dans le livret combiné par M. Paul Milliet, l'intérêt est adroitement dosé, ainsi qu'il convient. Les personnages, ramenés aux proportions du théâtre, et établis en vue des nécessités musicales, sont judicieusement appropriés au rôle que l'auteur entend leur faire jouer dans sa fiction dramatique.

La fable initiale est si connue qu'il nous paraît inutile d'en conter les péripéties.

Le livret n'est point maladroitement coupé, les scènes se succèdent avec une louable logique, les situations, mieux que convenablement amenées, ne sont pas dépourvues d'ampleur et l'ensemble est loin d'être indifférent.

La partition, inspirée par ce livret, qui en vaut un autre, fait passer l'auditeur par une série de sensations diverses et curieuses. Tantôt on est ravi, tantôt on est légèrement surpris. Quand Massenet se mesure avec une scène d'amour, le charme qui lui est personnel s'épand divinement en spasmes mélodiques, en nervosités éperdues passionnées et en langueurs frémissantes d'une grâce adorable : on baigne dans une atmosphère de caresses harmonieuses et de vertigineux parfums.

Il n'y a que du bonheur et de la tendresse dans cette musique fortunée.

Dès que le musicien aborde la partie dramatique de l'action et qu'il a à peindre l'entrée de Vitellius ou à faire chanter un chœur de soldats, on se trouve en présence d'un Massenet assez inattendu. Autant le charmeur était élégant et, en dépit des fougueux élans de sa verve, en réalité, très mesuré dans l'expression de sa pensée, autant son orchestre, palpitant d'émoi, était chargé de délice et foisonnant de détails ravissants, autant, tout à coup, on le voit se dépenser en violentes sonorités, pour être dramatique et arriver à donner une impression de grandeur. L'orchestre, exalté et convulsé, s'abandonne à la furie cuivrée... Ce qui ne se constate plus dans les œuvres que Massenet produisit dans la suite. Preuve qu'au moment d'Hérodiade, Massenet n'avait pas encore refréné certaines exagérations de jeunesse.

Mais qu'importe ces chicanes minuscules qui ne peuvent atteindre l'admirable talent de Massenet, encore moins infirmer en quoi que ce soit la valeur d'art de la partition d'Hérodiade?

Il n'en reste pas moins vrai que c'est d'Hérodiade que date l'universelle réputation de Massenet et que la plupart des principaux morceaux de cet opéra jouissent d'une popularité mondiale.

M. Renaud, chargé du rôle d'Hérode, se montra aussi magnifique comédien qu'excellent chanteur. Ceci proclamé, nous ne résistons pas au plaisir de relater la superbe et unanime manifestation dont cet artiste fut l'objet de la part du public. M. Renaud, que son âge mettait à l'abri des obligations militaires, tint à honneur de s'engager dès le début de l'effroyable guerre qui dure toujours, hélas ! Pendant des mois et des mois, enfoui dans les tranchées, M. Renaud donna de telles preuves de courage que ses chefs, par des distinctions et des grades, récompensèrent sa vaillance. Le public a tenu à montrer à M. Renaud combien il admirait sa belle conduite et à saluer, en lui, les héros qui défendent la patrie. Pendant que les applaudissements roulaient leurs tonnerres et que M. Renaud

s'inclinait grave et ému, pourquoi ces vers de la *Fille de Roland* nous sont-ils revenus en mémoire ?

O France ! Douce France ! O ma France bénie
Rien n'épuisera donc ta force et ton génie !
Terre du dévouement, de l'honneur, de la foi ;
Il ne faut donc jamais désespérer de toi.
Puisque, malgré les jours de deuils et de misère,
Tu trouves des héros dès qu'il est nécessaire !

MM. Laffitte, Huberdeau, Cerdan, Vallemont, Paschetto, et M^{mes} Hedy et Royer furent les dignes partenaires de M. Renaud. On les couvrit de bravos.

L'orchestre, merveilleux comme à l'ordinaire, dut bisser un prélude qu'il avait, d'ailleurs, remarquablement exécuté. Inutile de dire, n'est-ce pas ? que M. Léon Jehin occupait le pupitre de chef d'orchestre.

Les choristes, dont la tâche n'est pas mince dans *Hérodiade*, se dépensèrent sans compter et firent bénéficier l'ouvrage d'une interprétation chorale comme on en rencontre peu.

Les splendides décors de M. Visconti, le ballet joliment réglé, la mise en scène ingénieuse et riche de M. Raoul Gunsbourg, tout concourut à l'éclatante réussite d'*Hérodiade*.

L'opéra de Massenet déchaina l'enthousiasme du public nombreux qui se pressait dans la salle étincelante d'or du théâtre de Monte-Carlo.

ANDRÉ CORNEAU.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **17 avril 1917**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4° Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat passé devant M^e Donat Boyer, suppléant pendant la durée de la guerre M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, mobilisé, le neuf février mil neuf cent dix-sept, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le dix-sept février suivant, volume 134, n° 96 p,

M^{me} Marie-Louise PERRIER, sans profession, demeurant à Paris, rue de Prony, n° 43, épouse divorcée de M. Henri NARGEOT, a acquis de :

M. Jean-Baptiste BARDOL, ancien négociant en meubles, et M^{me} Ernestine FOISSY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Un chalet situé à Monaco, commune de la Condamine, quartier des Révoires, boulevard de l'Observatoire, dit « Chalet de l'Observatoire », comprenant, sur le devant, au niveau du boulevard : un local à usage de garage, jardin en dessus de ce garage ; en arrière du jardin et au niveau du jardin, chalet recouvert en zinc, composé de rez-de-chaussée et premier étage ;

Un escalier privé, situé à gauche de la façade sur le boulevard, sert d'entrée et fait partie de l'immeuble vendu.

Derrière les constructions et dans l'espace situé entre les constructions et le mur de soutènement formant limite et restant la propriété de M. Joseph Bernasconi, précédent propriétaire, se trouvent un local à usage de cave et un bassin.

Le tout cadastré section A, n° 96 p.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de vingt-cinq mille francs, ci..... 25.000 fr.

Pour l'exécution dudit contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Une expédition dudit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le 13 mars 1917.

Pour extrait :
(Signé) : D. BOYER.

Etude de M^e Alexandre EYMIN
Docteur en Droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

(Première Insertion.)

D'une déclaration de l'inventaire après le décès de M. BARTHÉLEMY MONTALDI, en son vivant hôtelier à Monte Carlo, dressé par M^e Blanc, suppléant M^e Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, suivant procès-verbal en date, au commencement, du 16 octobre 1916, il résulte que M^{me} AMÉLIE LÉVY, veuve du dit M. Montaldi, usant d'une clause de son contrat de mariage, conserve pour son compte personnel, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, dénommé *Hôtel Carlton*, que M. Barthélemy Montaldi exploitait à Monte Carlo, avenue des Fleurs.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix du fonds, entre les mains de M^{me} Montaldi, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 13 mars 1917.

A. BLANC,
suppléant M^e Eymin, notaire.

VENTE APRÈS DÉCÈS

d'un fonds de commerce dénommé

BAR DE LA GARE

exploité à Monaco, commune de la Condamine, avenue du Castelleretto, n° 12 ; ensemble le matériel, objets mobiliers et marchandises en dépendant.

S'adresser pour tous renseignements, à M. Cioco, curateur de la succession vacante Andres, au Greffe général de Monaco.

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le mardi 13 mars 1917, à 2 heures du soir, sur la terrasse d'un magasin sis à Monaco, avenue du Castellaretto, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits, armoires à glace, commodes, chaises, valise, malle, vêtements, bijoux, lingerie, etc., etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du 16 novembre 1916.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier,
M^e VIALON : E. MIGLIORETTI.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «««

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^e..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.

Retraite. ===== Incendie et Explosions.

Tous Accidents sur terre et sur mer. =====

===== Responsabilité civile et professionnelle.

Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.

Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

•••••
H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER
•••••

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinq Actions d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.